

2017-3980
2017-09-01

**HUILE DIAZOL
CONCENTRÉ DE FABRICATION**

POUR USAGE DANS LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RÉEMBALLAGE

INSECTICIDE

SOLUTION

N° D'HOMOLOGATION 20964 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

**GARANTIE : Diazinon 87 %
Avertissement, contient l'allergène soya**

DANGER POISON



EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

CONTENU NET : 220 kg

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Avenue

Winnipeg, MB

R3B 0X1

1-855-264-6262

**Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma au
1-877-250-9291 (24 heures sur 24)**

**En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053
(24 heures sur 24)**

MODE D'EMPLOI

Utiliser seulement pour la fabrication d'un insecticide homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

PRÉCAUTIONS EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Peut être mortel en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation ou d'absorption cutanée. Porter un appareil respiratoire approuvé lorsqu'on manipule le produit en grande quantité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation ou la poussière. Se laver à fond après la manutention et avant de manger, boire ou fumer. Étiqueter toutes les semences traitées : « Poison pour les humains et les animaux. Ces semences ont été traitées avec du diazinon. Ne pas utiliser comme nourriture pour les humains ou les animaux. » Ne pas appliquer sur les humains ou les animaux. Déplacer les animaux, les poissons et les oiseaux avant l'application; ne pas les ramener avant au moins 4 heures après le traitement. Ne pas entreposer près de la nourriture pour les humains ou les animaux. Toxique pour les poissons et les animaux sauvages. Très toxique pour les abeilles exposées à un traitement direct ou aux résidus sur les cultures. Les oiseaux qui se nourrissent dans les endroits traités peuvent être tués. Ne contaminer aucune étendue d'eau.

Garder l'équipement de protection individuelle suivant immédiatement accessible pour utilisation en cas d'urgence (c'est-à-dire en cas de rupture d'un emballage, d'un déversement de produit ou d'un bris d'équipement) : combinaison résistant aux produits chimiques, gants résistant aux produits chimiques, chaussures résistant aux produits chimiques et respirateur approuvé par le NIOSH.

Les préposés au mélange et au chargement doivent utiliser un système de chargement à transfert mécanique fermé pour les produits liquides. Les préposés au mélange et au chargement doivent porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. S'il n'y a pas de système de chargement fermé, les préposés au mélange et au chargement doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur approuvé par le NIOSH.

SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT

Maux de tête, étourdissements, vision trouble, nervosité, faiblesse, nausée, crampes, diarrhée, malaise dans la poitrine, transpiration, myosis, larmolement, salivation, et autres sécrétions excessives de l'appareil respiratoire, vomissement, cyanose, oedème papillaire, contractions musculaires incontrôlables, convulsions, coma, perte de réflexes et perte de contrôle du sphincter.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le diazinon est un inhibiteur de la cholinestérase et l'atropine sert d'antidote. Utiliser de 1 à 2 mg à toutes les 15 à 30 minutes au besoin. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE:

Garder dans l'emballage original. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré. Garder à l'écart des semences, de la nourriture, des engrais et autres pesticides. Tenir à l'écart du feu, des flammes nues ou autres sources de chaleur.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour les déversements sur les planchers de béton, entourer et couvrir le déversement avec un véhiculant granuleux tel que Attaclay, disponible sous forme de litière dans les supermarchés. Laisser le véhiculant absorber le liquide, puis disposer dans un contenant qui sera enterré. Laver le plancher avec une solution de lessive faible pour enlever toute trace du pesticide. Pour les déversements sur les planchers de bois, utiliser la même procédure que pour les planchers de béton mais répéter jusqu'à ce que l'odeur disparaisse.

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.